



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours de gardien-brigadier de police municipale Session 2020 (reportée en 2021)

Propos introductifs :

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe et internes, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés, le CDG06 a ouvert le concours de gardien-brigadier de police municipale.

Pour ce concours, les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs gardien-brigadier de police municipale.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

CONDITIONS SPECIFIQUES:

- être âgé(e) de dix-huit ans au minimum,
- avoir la nationalité française.

➔ Concours externe :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ Premier concours interne :

Un premier concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

➔ Deuxième concours interne :

Un deuxième concours interne est ouvert aux agents publics mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours.

Ces agents publics sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3° de l'article L.4145-1 du code de la défense) ;
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure) .

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 154 et le nombre total de candidats inscrits est de 432 répartis comme suit :

Concours externe		1 ^{er} concours interne		2 ^{ème} concours interne		TOTAL	
Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits
78	312	46	90	30	30	154	432

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 1 octobre 2019
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 6 novembre 2019
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 14 novembre 2019

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

A. Concours externe :

Admis à concourir						
% hommes	% femmes	% - de 20 ans	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
68.17	31.83	5.79	51.77	24.76	15.11	2.27
311 candidats						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
73.32	13.18	0.64	12.86

Niveaux de diplôme des admis à concourir					
non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,..)
0	32.50	49.85	9.65	4.50	3.50

B. 1^{er} concours interne :

Admis à concourir						
% hommes	% femmes	% - de 20 ans	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
79.55	20.45	1.14	47.73	32.95	17.05	1.14
88 candidats						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
68.18	22.73	0	9.09

Niveaux de diplôme des admis à concourir *					
Non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,..)
3.40	50	38.64	6.82	1.14	0

* selon déclarations des candidats

C. 2^{ème} concours interne :

Admis à concourir						
% hommes	% femmes	% - de 20 ans	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
71.43	28.57	0	89.29	10.71	0	0
28 candidats						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
75	14.29	3.57	7.14

Niveaux de diplôme des admis à concourir *					
Non renseigné	3	4	5	6	Bac. + 5 et plus
	(BEP, CAP...)	Baccalauréat	Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	(Diplôme d'ingénieur, Doctorat,..)
.	32.14	57.14	7.14	3.57	0

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

En raison de la pandémie sanitaire covid-19, les épreuves écrites d'admissibilité, initialement prévues en 2020, ont été reportées à la date nationale du Mardi 05 janvier 2021 et se sont déroulées au Centre expo Congrès de Mandelieu La Napoule.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la même date ci-dessus, en fonction de leur voie d'accès, dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire, ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours de gardien-brigadier de police municipale comportent les épreuves obligatoires d'admissibilité suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne
<p>1) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public</p> <p>Durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 3</p>	<p>La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public</p> <p>Durée : 2 heures; coefficient 3</p>	
<p>2) La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte</p> <p>Durée : 1 heure ; coefficient 2.</p>		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination

du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admis à concourir	311	88	28	417
Présents à l'admissibilité	157	50	14	221
Absentéisme %	49.50 %	43.20 %	50 %	48.20 %
Moyenne de l'épreuve de « Rapport » / 20 points	11.01	10.71	11.75	-
Moyenne de l'épreuve de « questions » / 20 points	8.85			
Nombre de notes éliminatoires aux épreuves (< à 5/20)	28	1	0	29
Moyenne des épreuves / 20 points	10.10	10.71	11.75	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20	69	20	3	92
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	88	30	11	129

IV - L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale, le jury a déclaré 155 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Présents à l'admissibilité	157	50	14	221
Seuil d'admissibilité /20 points	9	9	10	-
Admissibles	102	42	11	155

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 102 candidats sont déclarés admissibles, soit 64.97 % des présents aux épreuves écrites,
- 1^{er} concours interne : 42 candidats sont déclarés admissibles, soit 84 % des présents aux épreuves écrites,
- 2^{ème} concours interne : 11 candidats sont déclarés admissibles, soit 78.57 % des présents aux épreuves écrites

V- LES EPREUVES D'ADMISSION

- Avant de présenter les épreuves obligatoires d'admission, les candidats déclarés admissibles ont été convoqués aux tests psychotechniques qui se sont déroulés le mardi 20 avril 2021 au Centre Expo Congrès de Mandelieu-La Napoule.

Ces tests, non éliminatoires, passés dans des conditions garantissant leur anonymat, sont élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation du profil psychologique des candidats.

Toute absence aux tests entraîne l'élimination du candidat.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admissibles = convoqués aux tests	102	42	11	155
Présents aux tests psychotechniques	101	41	11	153
Absentéisme %	0.98	2.38	0	1.29

➔ Seuls ont été convoqués aux épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles et présents aux tests psychotechniques, soit 153 candidats tous concours confondus.

- Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Lundi 21 juin au Mardi 29 juin 2021, à l'hôtel Novotel de Saint-Laurent-du-Var.
Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de 2 groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, psychologues et personnalités qualifiées).

- L'épreuve physique s'est déroulée le jeudi 26 août 2021 au Stade du Fort Carré à Antibes.

Information: Application de l'arrêté du 10 mai 2021 modifié portant adaptation temporaire de l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des agents de police municipale en application du décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

➔ Aussi, les épreuves physiques d'admission ont été réduites à une seule et unique épreuve de course de 60 mètres

A- La nature des épreuves d'admission :

Le concours de gardien-brigadier de police municipale comporte une épreuve orale obligatoire et une épreuve physique d'admission obligatoires suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours Interne	2 ^{ème} concours interne
<p>1°- Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personnalité du candidat - et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques <p>Durée : 20 minutes ; coefficient 3.</p>	<p>1° Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, permettant d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parcours du candidat, - sa motivation - et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. <p>Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.</p> <p>Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2</p>	
<p>2° - Une épreuve de course à pied de 60 mètres. (Barème de notation selon l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 2021 ci-dessous)</p>		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.

a) Barème Hommes :

- *Candidat masculin âgé de moins de 30 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) :*

<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>	<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>
20	7 s 3	9	8 s 7
19	7 s 4	8	8 s 9
18	7 s 5	7	9 s 1
17	7 s 6	6	9 s 3
16	7 s 7	5	9 s 5
15	7 s 8	4	9 s 8
14	7 s 9	3	10 s 1
13	8 s 1	2	10 s 4
12	8 s 2	1	10 s 7
11	8 s 3	0	Plus de 10 s 7
10	8 s 5		

- *Candidat masculin âgé de 30 à 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 1 point de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*
- *Candidat masculin âgé de plus de 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 2 points de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*

b) Barème Femmes

Candidate féminine âgée de moins de 30 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) :

<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>	<i>Note / 20 points</i>	<i>Temps au 60 mètres</i>
20	8 s 7	9	10 s 3
19	8 s 8	8	10 s 5
18	8 s 9	7	10 s 7
17	9 s	6	10 s 9
16	9 s 1	5	11 s 1
15	9 s 2	4	11 s 4
14	9 s 3	3	11 s 7
13	9 s 5	2	12 s
12	9 s 7	1	12 s 3
11	9 s 9	0	Plus de 12 s 3
10	10 s 1		

- *Candidate féminine âgée de 30 à 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 1 point de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20 ;*
- *Candidate féminine âgée de plus de 40 ans (âge apprécié au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé) : majoration de 2 points de la note finale de l'épreuve d'exercices physiques dans la limite de 20 sur 20.*

B- La participation et les résultats des épreuves d'admission :

Epreuve	Nombre de candidats			Moyenne		Nombre de notes éliminatoires
	Présents	avec Note \geq à 5 et $<$ 10	avec Note \geq 10	par épreuve	Générale de(s) épreuve(s)	
Concours externe						
1 ° - Entretien	96	23	71	12.31	-	2
2 ° - Course à pied	92	35	46	9.72	-	11
Toutes épreuves					10.58	13

Epreuve	Nombre de candidats			Moyenne		Nombre de notes éliminatoires
	Présents	avec Note \geq à 5 et $<$ 10	avec Note \geq 10	par épreuve	Générale de(s) épreuve(s)	
1^{er} concours interne						
1 ° - Entretien	41	10	31	13.09	-	-
2 ° - Course		17	20	9.73	-	4
Toutes épreuves					11.41	4

Epreuve	Nombre de candidats			Moyenne		Nombre de notes éliminatoires
	Présents	avec Note \geq à 5 et $<$ 10	avec Note \geq 10	par épreuve	Générale de(s) épreuve(s)	
2ème concours interne						
1 ° - Entretien	10	0	3	13	-	-
2 ° - Course	9	2	6	11.44	-	1
Toutes épreuves					10.58	1

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes ouverts	78	46	30	154
Admissibles	102	42	11	155
Présents aux tests psychotechniques	101	41	11	153
Présents à l'épreuve d'entretien	96		10	147
Présents à l'épreuve de course	92		9	142
Absentéisme (/ présents toutes épreuves d'admission)	9.80 %	2.38 %	18.18 %	8.39 %

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Jeudi 16 septembre 2021.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves d'admission des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale de la session 2020 reportée en 2021, le jury a déclaré 102 candidats admis en fixant les seuils d'admission selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes	78	46	30	154
Seuil admission / 20 points	10	10	10	-
Admis	63	31	8	102

A l'issue de cette dernière phase du concours, au

- concours externe : 63 candidats sont déclarés admis, soit 68.48 % des présents aux épreuves d'admission,
- 1^{er} concours interne : 31 candidats sont déclarés admis, soit 75.61 % des présents aux épreuves d'admission
- 2^{ème} concours interne : 8 candidats sont déclarés admis, soit 88.89 % des présents aux épreuves d'admission.

Concours	Nombre d'admis / lauréats	Niveaux de diplôme des admis/lauréats					Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,..)
		Non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac. + 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	
Externe	63	0	30.16	57.14	9.52	3.17	0
1 ^{er} concours interne *	31	3.23	48.39	38.71	6.45	3.23	0
2 ^{ème} concours interne *	8	0	50	25	12.50	12.50	0

* selon déclarations des candidats.

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 22.11.2021, Madame Sophie DEGUEURCE, Présidente du jury

Signature :

